



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

ooooo/ooooo/ooooo

Département de Sédhiou

ooooo/ooooo/ooooo

Arrondissement de Diendé



COMMUNE DE DIANNAH-MALARY

**PLAN TRIENNAL
D'INVESTISSEMENT (PTI)**

(2021 – 2023)

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DIANNAH-MALARY	4
1.1. Le milieu physique	4
1.1.1. La situation géographique.....	4
1.1.2. Reliefs et sols.....	5
1.1.3. Le climat.....	6
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie	6
1.1.5. La pluviométrie	6
1.1.6. La faune et la végétation.....	6
1.2. Le milieu humain	7
1.2.1. L'historique du peuplement	7
1.2.2. La répartition de la population.....	8
1.2.3. L'état et la dynamique de la population.....	8
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	9
2.1. La Vision de Développement	9
2.2. Les axes stratégiques de développement.....	9
III. ACTIONS RETENUES	9

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, **«de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics»** et d'autre part, **«d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022»**.

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que **« dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune »**.

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PRODDDEL¹ comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2016, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Diannah-Malary.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

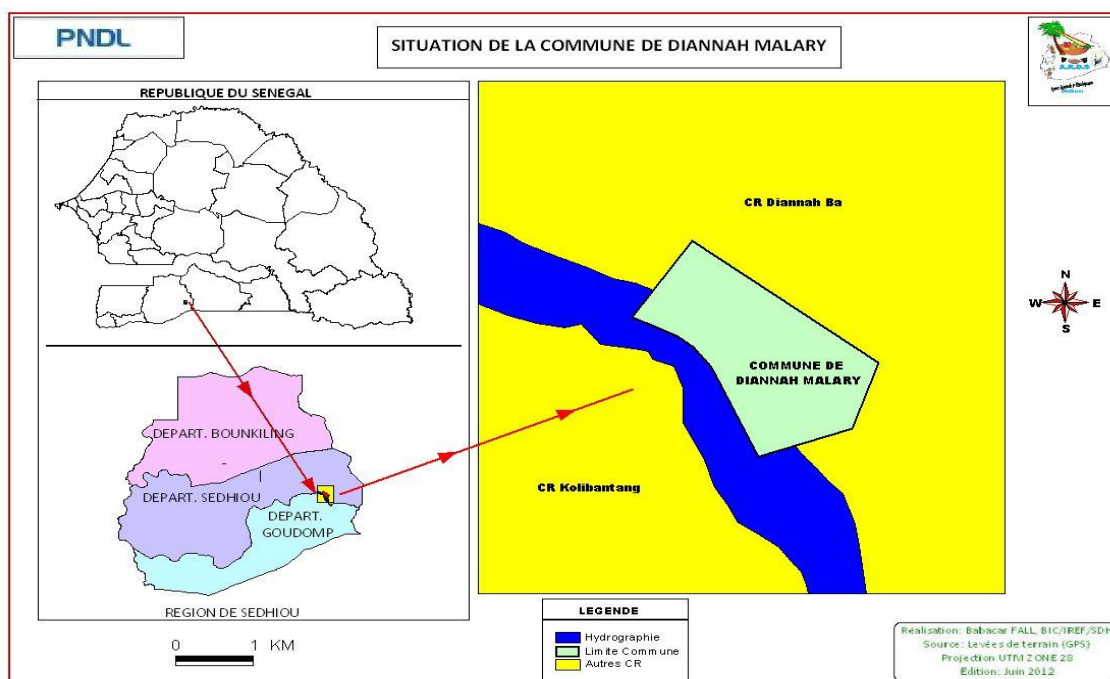
¹ PRODDDEL : Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DIANNAH-MALARY

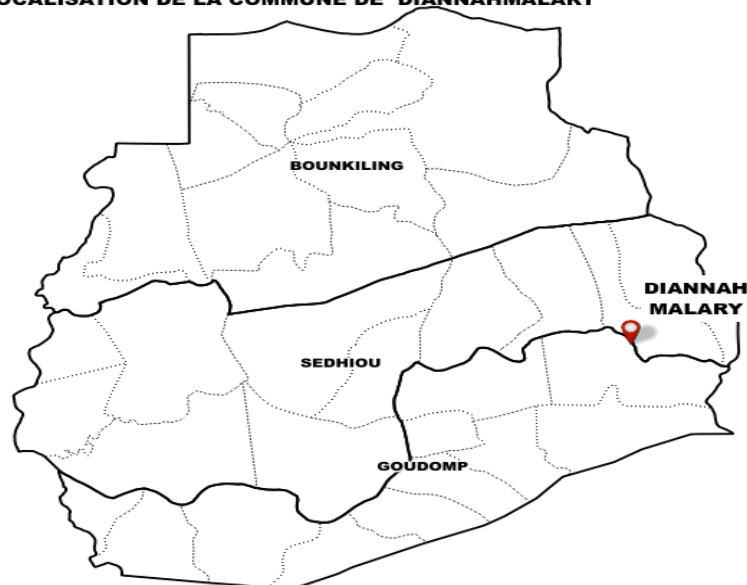
1.1. Le milieu physique

1.1.1. La situation géographique

La Commune de Diannah-Malary est située dans l'arrondissement de Diendé et dans le Département de Sédhiou, Région de Sédhiou. Elle est limitée à l'Est et à l'Ouest par la Commune de Diannah-Bah, au Nord par la Commune de Samé Kanta Peulh et au Sud par le fleuve Casamance. Issue du découpage de 2008, la Commune est créée par le décret n° 2008-748 du 10 juillet 2008. Elle se situe à 45 km du chef-lieu du département. La Commune est bâtie sur un plateau descendant en pente douce dans le sens Nord-Sud. Au Sud elle est cernée par des dénivellations qui, en recueillant les eaux de ruissellement, sont devenues des zones de cultures (rizières).



LOCALISATION DE LA COMMUNE DE DIANNAHMALARY



Les limites de la Commune de Diannah-Malary ont été fixées par le décret n° 2008-748 du 10 juillet 2008, avec comme point de référence le Bureau de Poste :

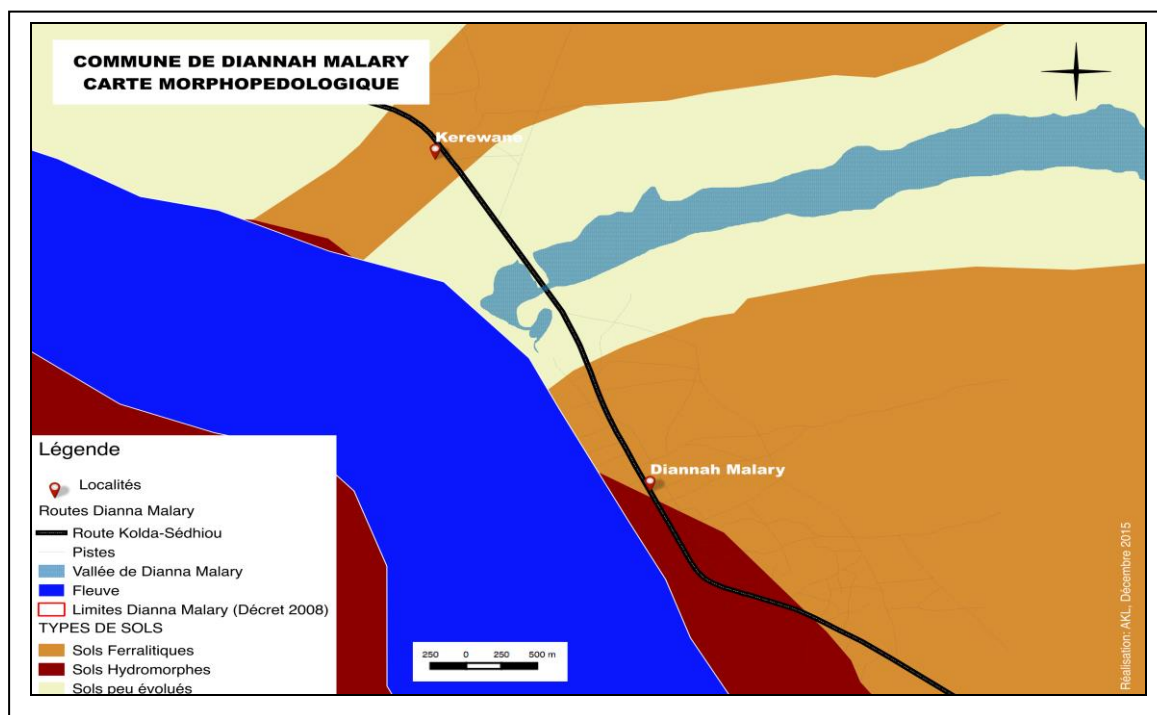
- A l'Est : à 2 Km ;
- A l'Ouest : par le fleuve Casamance ;
- Au Nord : à 1,5 Km ;
- Au Sud : à 1,5 Km.

La superficie de la Commune est estimée à 6 km². La superficie occupée par l'habitat est estimée à environ 50 % du périmètre soit près de 3 km². L'extension urbaine s'opère essentiellement vers l'Est et le Nord et dans une moindre mesure vers le Sud. A l'ouest, le Fleuve Casamance constitue une limite naturelle à l'extension de la Commune.

1.1.2. Reliefs et sols

La Commune est bâtie sur un site constitué de plateaux et de bas-fonds (vallées). Le site est composé de dépôts sédimentaires d'origine marine et fluviatile. Au niveau des plateaux on note des sols ferrugineux tropicaux, plus ou moins lessivés, tandis que les vallées sont caractérisées par des terres hydromorphes, avec une forte teneur en limon argileux.

La Commune est aussi marquée par le phénomène du ravinement des sols qui y est très fréquent et constitue une préoccupation permanente en matière d'aménagement, d'entretien de la voirie et de protection des habitations. La nature du sol et les conditions pluviométriques contribuent à une dégradation rapide des réseaux, notamment d'adduction d'eau. Le long du fleuve, les sols minéraux à Pseudo Gley offrent des potentialités importantes, notamment pour la riziculture, mais restent difficilement aménageables du fait de leur texture hydromorphe.



1.1.3. Le climat

Le climat de la zone est de type soudano-guinéen, chaud et humide marqué par l'alternance d'une saison pluvieuse allant de mai à octobre et d'une saison sèche, de novembre à avril.

1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie

Le réseau hydrographique est principalement constitué du fleuve Casamance dont l'eau est devenue douce dans cette partie du fait de l'édification du barrage de Diopcounda, en amont de la Commune. Ce site fluvial permet à la Commune de développer, au-delà de la pêche, des activités de tourisme, de riziculture et de maraîchage.

La commune, située sur une zone de basses terres, bénéficie de la présence d'une nappe affleurante issue du Continental Terminal et ayant une productivité relativement importante (débits de 30 à 50 m³/heure pour les forages d'une profondeur en moyenne de 50 mètres). Malgré une baisse annuelle d'environ 0,10 à 0,20 m enregistrée, les besoins à long terme ne semblent pas encore menacés. A des profondeurs plus importantes, on rencontre les nappes du Miocène (à 100 m environ avec des débits de 100 m environ à 200 m³/h) et celle du Maestrichtien (300 à 600 m). Ces aquifères contiennent des volumes très importants d'une eau de bonne qualité pouvant être utilisée de manière durable dans l'alimentation des populations et l'irrigation.

1.1.5. La pluviométrie

La pluviométrie est assez satisfaisante, mais irrégulière avec des pics de plus de 1 300 mm enregistrés parfois.

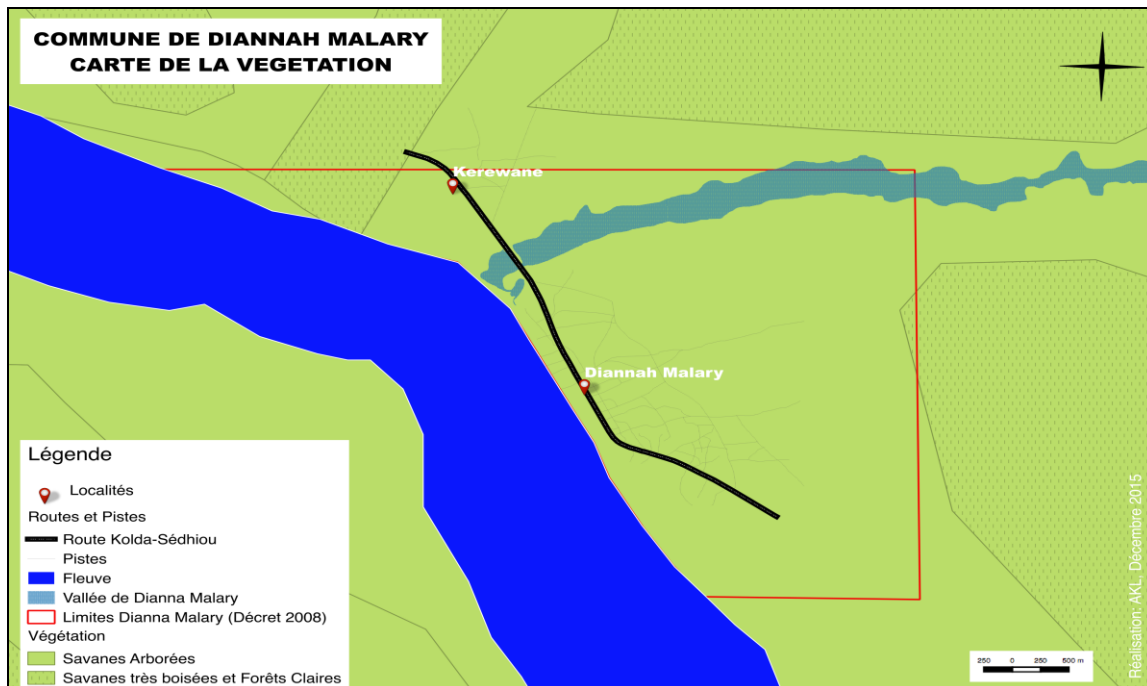
Tableau sur la pluviométrie de la zone (de 2002 à 2011)².

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hauteur d'eau	910,6	853,6	977	946	1348,7	1039,2	998,5	1021,8	1170,8	775,5
Nombre Jours	68	51	72	62	64	57	58	73	68	50

1.1.6. La faune et la végétation

On retrouve plusieurs types d'espèces dans la forêt, allant de petits aux grands gibiers essentiellement composés de lapins, de phacochères, les lièvres, les francolins, les tourterelles entre autres. C'est ce qui explique l'importance du tourisme cynégétique dans la Commune, avec de nombreux touristes qui viennent y séjourner.

² Source: SDDR de Sédhiou.



La commune de Diannah-Malary se trouve dans une zone forestière riche en végétation diverses (savane arborée, palmeraie, rôneraie, mangrove, etc.). Cette forêt bordant la commune, constitue non seulement une réserve en terres fertiles, une source de combustibles ligneux, de bois d'œuvre, d'artisanat et de services, de produits de cueillette, de plantes médicinales, et de pâturage mais également un refuge d'une faune sauvage assez variée (phacochères, biches, lièvres et de nombreuses espèces d'oiseaux) et offre des possibilités pour le développement du tourisme. La commune est relativement reboisée avec des peuplements importants d'arbres fruitiers (manguiers, orangers, citronniers, etc.).

1.2. Le milieu humain

1.2.1. L'historique du peuplement

Anciennement peuplée par les Baïnouncks, la Commune de Diannah-Malary (ex- Communauté rurale du même nom) est conquise par les Mandingues en provenance du Gabou. Ils y installent l'islam sur les deux rives du fleuve, en attribuant à la zone la célèbre dénomination de PAKAO, dont le rayonnement culturel marquera toute la période du 19^{ème} et 20^{ème} siècle.

Opposés à la pénétration française, à toute collaboration et à toute forme de domination, les Mandingues ont également combattu Moussa Molo Baldé à la bataille de Kéréwane où il a été défait. Poursuivi jusqu'à Djignaouling par les troupes de Fodé Kaba Doumbouya, il dut son salut au cours d'eau qu'il traversa et qui constituera l'actuelle limite du département de Sédhiou. Les villages anciens que l'on y rencontre, sont respectivement : Karcia, Diannah Bâ, Kérévane et Diannah-Malary. Ce sont ces deux derniers villages qui forment l'actuelle Commune. Diannah-Malary avait abrité un grand port de commerce avec son débarcadère et les anciennes maisons de commerce dont les vestiges restent encore apparents.

L'appellation « Diannah-Malary » est d'origine mandingue et signifie « caïécédra penché » qui renvoie à un grand arbre qui se trouvait à quelques encablures de Diannah Bah. En effet, ne voulant pas cohabiter avec les étrangers, les habitants de ce village leur ont demandé d'aller s'implanter vers le caïécédra penché. Et c'est de là d'où c'est constitué les premières habitations de Diannah-Malary dont le premier chef de village fut Mangagane DIAW. C'est en 1974 que les premiers quartiers (Santassou et Doumassou), correspondant aux deux équipes de football, ont été créés grâce au mouvement « navetane ».

1.2.2. La répartition de la population

La structure urbaine de la Commune de Diannah-Malary est très linéaire, avec un bloc compact qui contient l'essentiel des infrastructures urbaines auquel est rattaché le quartier de Kéréwane. La Commune compte trois quartiers : un bloc compact composé des quartiers de Doumassou, Santossou et le quartier de Kérévane.

1.2.3. L'état et la dynamique de la population

La population de la commune est estimée à plus de 3017 habitants selon les études faites par le Poste de santé lors du recensement pour la couverture universelle des moustiquaires imprégnées (MILDA) en 2009. La Commune de Diannah-Malary a une population à dominante masculine avec 1424 femmes contre 1 593 hommes.

Les groupes ethniques mandingues et peuls sont les plus nombreux, suivis de plusieurs ethnies minoritaires comme les Manjacques, les Diolas, les Sarakolés et les Mansouaké. Au plan de la religion, la commune compte une majorité de musulmans (plus de 95 %) et une minorité de chrétiens.

On note une faible immigration dominée essentiellement par deux principales communautés à savoir les maliens et les guinéens. Les maliens évoluent principalement dans le secteur de la pêche et la distribution du poisson. Tandis que les guinéens sont présents dans les secteurs du commerce et de la restauration.

Le phénomène d'immigration est fortement contrebalancé par un mouvement d'émigration. Les flux migratoires sortants concernent surtout les jeunes et les femmes qui ont pour motivation principale le travail (et dans une moindre mesure les études). Les principales destinations sont les suivantes : Dakar, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, la Guinée Bissau et la Gambie. La commune est également marquée par un fort mouvement en direction de l'étranger, particulièrement les pays européens. Malgré l'importance des flux d'émigration, l'apport des émigrés est très faible dans le développement communautaire et dans la mise en place des infrastructures et services. Les revenus de transfert sont essentiellement investis dans l'habitat et dans les dépenses alimentaires.

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

La vision de développement portée par le Maire et ses administrés est de « **faire de la Commune de Diannah-Malary une métropole d'équilibre entre Kolda et Sédhiou, une plateforme économique et d'échange pour tout l'hinterland du Pakao d'ici à 2021** ».

La matérialisation de cette vision passe nécessairement par la mise en place d'infrastructures pour l'accès à l'énergie (électricité), d'infrastructures commerciales et celles de transformation et de valorisation des ressources agricoles, forestières et pastorales.

Cette vision s'appuie sur un ensemble de valeurs et de principes d'actions dont principalement la cohésion sociale, la solidarité et l'équité entre les différents groupes d'acteurs, la bonne gouvernance, la transparence et la reddition des comptes dans la gestion des affaires locales.

2.2. Les axes stratégiques de développement

- Amélioration de la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de la foresterie ;
- Amélioration du capital humain ;
- Promotion du développement économique local ;
- Amélioration du cadre de vie et de l'accès aux services sociaux.

III. ACTIONS RETENUES

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS) FCFA			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTÉ	Acquisition d'ambulance médicalisée	Diannah-Malary	50000			50000
	Electrification Poste de santé	Diannah-Malary	5000			5000
EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	Construction mur de clôture écoles	Kéréwane, Doumassou	11000	11000		22000
	Réhabilitation Case des Tout-petits	Diannah-Malary	10000			10000
	Adduction d'eau dans les écoles (PM)	Santassou, Doumassou et Kéréwane	2500	2500	2500	7500
	Electrification des écoles	Santassou, Doumassou et Kéréwane	3000	3000	3000	9000
HYDRAULIQUE	Réhabilitation du réseau d'AEP existant (15 km)	Santassou, Doumassou	40000	40000	40000	120000
	Extension et densification du réseau d'AEP (20 km)	Santassou, Doumassou et Kéréwane	40000	80000	40000	160000
	Acquisition de compteurs	Commune	1000	2000	1000	4000
ENVIRONNEMENT/HABITAT/CADRE DE VIE	Lotissement généralisé (PM)	Commune				0
	Aménagement d'espaces verts et de détente (pour sport)	Commune		20000		20000
JEUNESSE, SPORTS	Construction et équipement d'un Centre socio-culturel	Diannah-Malary		50000		50000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS) FCFA			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Construction et équipement d'un stade municipal avec tribunes et vestiaires	Diannah-Malary		100000		100000
GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME	Construction et équipement d'une Maison de la femme	Diannah-Malary	88000			88000
Sous-total secteurs sociaux			250500	308500	86500	645500
Secteurs économiques						
AGRICULTURE/ARBORICULTURE /MARAICHAGE	Construction et équipement d'une unité de transformation de produits locaux	Diannah-Malary	16000			16000
ELEVAGE	Construction d'une fourrière communale	Diannah-Malary		20000		20000
	Construction et équipement d'un foirail			40000		40000
PECHE/AQUACULTURE	Aménagement d'un quai	Diannah-Malary			20000	20000
TOURISME	Construction et équipement d'un camping touristique	Santassou			20000	20000
Sous-total secteurs économiques			16000	60000	40000	116000
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE	Aménagement de tabliers modernes pour la vente des fruits et légumes		0	15000		15000
	Augmentation de souks au niveau du marché	Diannah-Malary	20000			
TELECOMMUNICATION	Mise en place d'une radio communautaire		4000			4000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS) FCFA			
			2021	2022	2023	TOTAL
TRANSPORTS/ COMMUNICATION	Aménagement de la voierie communale (PM)	Santassou, Doumassou et Kéréwane				0
	Construction et équipement d'une gare routière communale	Santassou		50000		50000
ENERGIE	Extension du réseau électrique (25 km)	Santassou, Doumassou et Kéréwane	70000	70000	35000	175000
Sous-total secteurs d'appui à la production			94000	135000	35000	244000
Autres						
GOUVERNANCE	Réhabilitation de l'Hôtel de ville + équipement	Diannah-Malary	20000			20000
	Modernisation de l'état civil	Diannah-Malary	20000			20000
Sous-total autres			40000	0	0	40000
Total PTI			400500	503500	161500	1045500

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Diannah-Malary est d'un milliard quarante-cinq millions cinq cent mille (1.045.500.000) francs CFA.

Sény DIALLO



(Handwritten signature in blue ink)